

**JOURNEES NATIONALES DE CONCERTATION SUR LA JUSTICE**

**RAPPORT DE L'ATELIER**  
**INFRASTRUCTURE ET MODERNISATION**

**DATE : DU 25 AU 29 OCTOBRE 2005**

**LOCAUX DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

## **TROISIEME ATELIER : INFRASTRUCTURE ET MODERNISATION :**

### **Délégation Ministérielle :**

- **Bâ Ibrahima Demba**, Ministre de l'Équipement des Transports
- **Magnana Sow Mohamed Deyna**, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des Technologies Nouvelles.

Cet atelier a connu la participation de près de 30 personnes représentant les partis politiques, les organisations de la Société Civile et certains corps constitués de l'Etat.

Les travaux de cet atelier ont été ouverts par Monsieur Guaouad Ould Mohamed, modérateur qui a remercié les participants de leur présence et présenté le plan de déroulement de l'atelier qui se compose de deux volets :

- 1- Un exposé par les membres du gouvernement de la partie du rapport qui concerne l'atelier
- 2- Le traitement de trois sous thèmes

Les interventions des représentants du gouvernement ont comporté une présentation de la partie du rapport du comité interministériel relative aux infrastructures et la modernisation. Ainsi Monsieur Ba Ibrahima Demba, Ministre de l'équipement et des transports a présenté le volet portant sur les infrastructures et Madame Magnana Saw Deina Secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des nouvelles technologies, le volet portant sur la modernisation. Après l'exposé des membres du gouvernement, le président de séance a présenté les trois sous thèmes : Le premier sous thème concerne les infrastructures, le second les équipements et le troisième la promotion des modes alternatifs de règlement des différends. Le président a ensuite demandé aux participants d'intervenir sur ces différents points.

Après les interventions, les membres du gouvernement ont pris la parole pour apporter des réponses aux différentes questions posées.

Il ressort des différentes interventions que le rapport a été unanimement adopté par les participants. Ceux-ci ont tenu cependant à insister sur certains points qui doivent être rajoutés au volet infrastructure et modernisation de ce document.

C'est ainsi que pour le premier sous thème relatif aux infrastructures, il a été proposé d'ajouter les éléments suivants :

- La Cour Suprême devra être logée en dehors du palais de justice. Elle doit jouir d'un local indépendant appartenant à l'Etat ;
- Loger les juges à proximité des tribunaux en tenant compte de leur sécurité ;
- Prendre en compte le logement des greffiers ;
- La construction d'un Etablissement pénitentiaire pour mineurs à Nouakchott doit figurer comme action prioritaire.

- Dans la phase de conception des bâtiments, prévoir une séparation des prisonniers en fonction de la nature des infractions commises et de la catégorie des délinquants.
- Rechercher une solution pour les chambres de sûreté des brigades de gendarmerie ;
- Respecter les procédures d'attribution, de suivi et d'exécution des marchés de travaux ;
- Faire l'état des lieux du patrimoine immobilier de la justice afin de définir une stratégie de développement des infrastructures.

Concernant le second sous thème relatif aux équipements, les participants ont sollicité l'ajout des points suivants :

- Doter les forces de sécurité et les prisons de logiciels spécifiques afin d'avoir des banques de données interactives ;

Le troisième sous thème concerne la promotion des modes alternatifs de règlement des différends. A ce sujet le président de séance a donné à l'assistance des éclaircissements sur ces modes et leur importance dans le désengorgement des tribunaux.

Par la suite la parole a été donnée aux participants qui ont préconisé d'ajouter ce qui suit :

- Encourager également, par tous les moyens appropriés, le mode de règlement à l'amiable ;
- Instituer un serment pour les conciliateurs ;

En plus de ces propositions, les recommandations ci-dessous ont été faites :

- Mettre les inspecteurs de travail et d'une manière générale les auxiliaires de justice dans des conditions de travail décentes, en adéquation avec leurs départements de tutelle ;
- Redynamiser la collaboration entre les magistrats et les auxiliaires de justice.

A la fin des travaux le président des travaux de cet atelier a remercié les participants pour leur contribution à l'enrichissement du document de travail

#### **Modérateurs :**

- **Gaouad Ould Mohamed**, Ancien Magistrat président de séance ;
- **Bahah Ould Hameida**, Directeur des Affaires Juridiques à la Banque Centrale de Mauritanie ;
- **Salem Mohamed Salem**, Professeur de l'Université.

#### **Rapporteurs :**

- **Diabira Gueladio**, Conseiller Juridique au Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des technologies nouvelles
- **Cheikh Ould Ahmed Mahmoud**, Avocat
- **Salwa Cherif**, Juriste.

